



Du 18/09/2023 au 14/08/2024  
2 sites : La Rochelle et Niort



## DIPLÔME

- La MCAD est un diplôme de niveau V, délivré par l'Education Nationale, équivalent au DEAVS, au DEAES avec spécialité « domicile » (version 2016).
- Le titulaire de la MCAD exerce des activités comme salarié en associations, en collectivités territoriales, pour des particuliers ou pour des structures médico-sociales.
- La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à une approche globale de la personne aidée, pour répondre aux besoins de la vie quotidienne.

## OBJECTIFS

**Former des professionnels de l'Aide à Domicile pour accompagner des personnes âgées, malades, handicapées et des familles en difficulté momentanée.**

- Acquérir des connaissances nécessaires pour travailler en structures collectives et/ou à domicile,
- Appréhender les situations et leurs évolutions,
- Concevoir et préparer des repas équilibrés ou conforme aux régimes prescrits
- Réaliser l'entretien et l'hygiène corporelle et assurer le confort et la sécurité des usagers
- Favoriser les activités culturelles, de loisirs, de maintien et de l'autonomie
- Participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes
- Solliciter les partenaires compétents.

## CONTENU de la FORMATION

**Jusqu'à 576 heures de formation pratique et théorique en centre**

**Jusqu'à 16 semaines de stage en entreprise :**

- 3 à 6 semaines en structures médico-sociales accueillant des personnes dépendantes
- 10 semaines au domicile privé de personnes.

### Modalités pédagogiques :

- Une pédagogie active et participative
- Des mises en situation professionnelle et des analyses de pratiques
- Un accompagnement et un suivi individualisés.

**Contenu : formation individualisée**

U1 : Technique de services à l'utilisateur

U2 : Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

U3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale.

**Modalités d'examen : le diplôme est validé par le Rectorat de Poitiers.**

Le diplôme est obtenu grâce à la validation de trois épreuves correspondant chacune aux unités de formation (U1 – U2 – U3).

Les durées en centre et en entreprise doivent être respectées.

Pour plus d'informations sur les équivalences, passerelles et/ou possibilité de valider un des blocs par VAE, et évolution professionnelle : consulter les sites: <https://www.servicessalapersonne.gouv.fr/travailler-dans-sap/mention-complementaire-aide-domicile-mc-ad>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/718/>

## Publics et prérequis

**Demandeurs d'emploi :** Compte Personnel de Formation, Contrat de sécurisation Professionnelle, CPF de transition professionnelle, Aides individuelles...

**Salariés :** Compte Personnel de Formation, Pro A, CPF de transition professionnelle, contrat de professionnalisation, apprentissage.

Les candidats doivent avoir déposé leur dossier d'inscription complet et être admissible à l'issue des épreuves de positionnement. Il doit aussi disposer d'un financement de sa formation à l'entrée.

## CONTACT

### IFP Atlantique

Site des 4 chevaliers – Rond Point de la République

17180 PERIGNY

Tel : 05 46 50 52 80

contact@ifpatlantique.fr / www.ifp-atlantique.fr

Sur demande, nous vous ferons parvenir un dossier d'inscription et un devis personnalisé.

### Pourquoi choisir IFP Atlantique ?

Depuis ces 5 dernières années, IFP Atlantique a un taux de réussite à l'examen de 100%, aussi bien en formation continue qu'en apprentissage.